

SEANCE DU 23 décembre 2019

18 Heures 300

=====

Présents : VALADOUR Jean-Pierre, TAUTOU Bernadette, NALDO Serge, LEYMARIE Hervé, BUISSON Jacqueline, MANOUX Gérard, MARCHAND Pascale, DE SOUSA Séverine, VERNEJOUX Ludovic

Absente : LEBRANCHU Sophie.

1- ACHAT DE L'IMMEUBLE GAUTHIER (café Simandou)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'immeuble Gauthier (ancien café Simandou) situé sur la place de l'église et qui est en vente depuis de nombreuses années est maintenant accessible à un prix abordable pour la commune.

Il rappelle que ce bâtiment ainsi que les parcelles C 856 – 857- 858 ont été évalués en juillet 2014 à 65 000€ par les domaines ; le prix est aujourd'hui de 50 000€, les frais de notaire en cas d'achat seraient de 5 100€ les frais de diagnostic de 500€ et le cout total de 55 600€.

Il rappelle aussi que l'achat de cet immeuble faisait parti des engagements de l'équipe municipale lors de son élection en 2014.

Il propose donc au Conseil Municipal que la commune s'en porte acquéreur.

S'en suit un débat sur l'utilisation future de ce bâtiment, des idées sont proposés notamment d'en faire une commerce-bar associatif mais rien n'est décidé à ce sujet l'idée étant qu'un projet soit élaboré au cours de la prochaine mandature. Dans un premier temps des travaux de sauvegarde et de protection du bâtiment seraient seulement engagés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide : avec 6 voix pour, 2 abstentions et 1 contre de l'achat de l'immeuble et des parcelles attenantes C 856-857-858 au prix de 50 000€ auxquels s'ajoutent les frais des diagnostics et de notaire.
- Dit que l'achat ne sera effectué qu'après les élections municipales de mars 2020 et le vote du budget 2020.
- Dit que l'acte de vente sera établi par Maitre Vincent SAGEAUD notaire à Lapeau,
- Donne tout pouvoir et signature à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

INFORMATIONS

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il a renégocié avec AXA le cout des assurances responsabilité civile de la commune dont le montant s'élevait à 4769.99€ par an. Pour les mêmes garanties le montant pour l'année 2020 sera de 3288.51€ soit 31% de baisse.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 19h 45.

LE CONSEIL MUNICIPAL